

Cœur D'YVELINES

08 - JANV. 2025 - LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

GEMAPI **P.11**

COHABITER AVEC LA NATURE, SES ATOUTS ET SES RISQUES

L'actualité

Lancement de la plateforme
d'emploi local

P. 5-7

Tous éco- responsables

Le compostage

P. 10

Histoire

Les locaux de Cœur
d'Yvelines

P. 14

Cœur d'Yvelines





SOMMAIRE

4

Zoom sur

Cœur d'Yvelines :
le maillage d'un territoire
dynamique

5

Retour en images

Les fonds de concours

8

L'actualité

Plateforme de l'emploi
de Cœur d'Yvelines

Le Yolin, spécialité culinaire
des Yvelines, a désormais
son livre de recettes !

Illiwap : l'application mobile
pour le territoire de Cœur
d'Yvelines est disponible !

Retour sur le 2^e Village
des Métiers et de l'Emploi

Rejoignez l'association
« le Club d'Entreprises
Cœur d'Yvelines » !

Henry Guillaume remporte
la course aux Flambeaux

10

Tous éco-responsables

Comment bien trier
ses déchets ?



11

Dossier

La GEMAPI :
Tous acteurs
responsables

14

Histoire

Les locaux de Cœur
d'Yvelines

15

Agenda

Saison culturelle
sur le territoire
de Cœur d'Yvelines



Cœur d'Yvelines : le magazine de la Communauté de communes – N° 8 – Janvier 2025

Tirage : 29 000 ex – Directeur de la publication : Hervé Planchenault – Responsable communication : Marie-Christine Chavillon
Création et mise en page : Coqueliko – Impression et Distribution en boîtes à lettres : Imprimerie Creatif Communication :
12 rue des Longs Réages, 28230 Epernon – Tél. 02 37 21 24 09

Édito



Hervé Planchenault

Président de Cœur d'Yvelines

Président du SIAMS

Maire de Montfort-l'Amaury

**Cœur d'Yvelines
doit rester aux services
de ses communes et de
leurs populations**

En qualité de Président de Cœur d'Yvelines depuis que le territoire regroupe 31 communes, j'ai cherché autant que faire se peut à préserver une réelle démocratie de proximité en garantissant l'essentiel des pouvoirs et des moyens de chacune d'entre elles.

Cet exercice est d'autant plus difficile qu'il ne va pas dans les sens de l'histoire écrite par le pouvoir législatif. La seule résistance à une urbanisation voulue par l'État est un combat permanent. Nos communes constatent non seulement une perte d'autonomie fiscale, mais également une disparition progressive des pouvoirs locaux en matière d'aménagement du territoire.

Les politiques publiques de l'État conduites depuis des décennies maintenant limitent progressivement les pouvoirs des communes et éloignent nos concitoyens des décisions, sous couvert de plus de concertation.

Aussi, je veille à ce que Cœur d'Yvelines défende le pouvoir communal en maintenant un équilibre entre un développement maîtrisé et la préservation de l'identité rurale du territoire, et éviter ainsi les conséquences d'une urbanisation excessive.

En fait, l'Intercommunalité à fiscalité propre n'a de sens que pour des projets d'une dimension dépassant les limites territoriales d'une commune, des projets générant des économies et une meilleure efficacité dans le cadre du principe de subsidiarité. Un principe auquel je tiens depuis 2014.

Y déroger serait à terme condamner les communes, notre vie locale, et laisser à d'autres que les habitants de vos villes et villages, le soin de prendre les décisions.

Dans ce contexte, Cœur d'Yvelines doit rester, aujourd'hui aux services de ses communes et de leurs populations, car les maires sont au cœur du pacte social et démocratique français.

Entre respect des contraintes réglementaires imposées par l'État toujours plus nombreuses, le transfert de nouvelles compétences dont il faut assumer la responsabilité et le financement, telles que la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (voir dossier GEMAPI) et l'Administration trop lente sur certains dossiers de fonds, tels que le Domaine de Grignon et Tersen, Cœur d'Yvelines entend continuer à soutenir financièrement plus encore les communes dont les moyens subissent les décisions de l'État et les choix subséquents du département des Yvelines.

En ce début d'année, Cœur d'Yvelines doit donc continuer à défendre les valeurs et les idées qui reflètent la volonté des habitants de notre territoire qui se veut territoire d'excellence.

Un vœu déterminé que j'entends partager avec les élus locaux et le personnel de Cœur d'Yvelines qui se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous, une très belle année 2025. ■

CŒUR D'YVELINES

Le maillage D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe plusieurs communes sur un territoire pour élaborer un projet commun de développement et d'aménagement. Elle exerce plusieurs compétences pour l'ensemble des communes qui la composent.

50 977

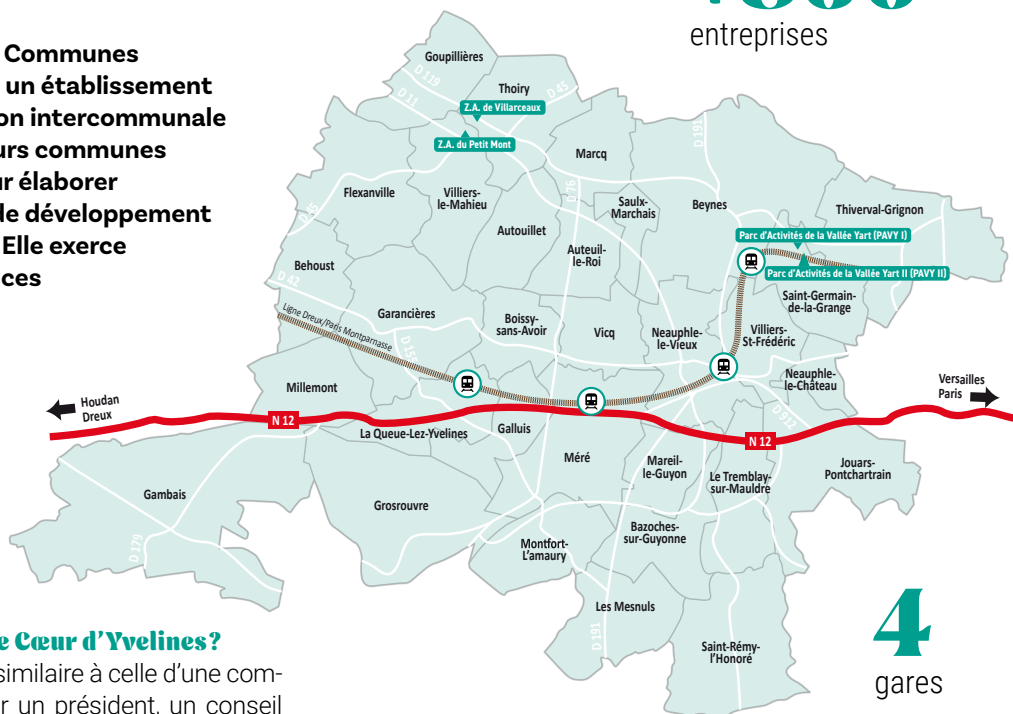
habitants (INSEE - 2023)

230

km² de superficie

+850

entreprises



4

gares

31

communes

Comment fonctionne Cœur d'Yvelines ?

Son organisation est similaire à celle d'une commune. Elle repose sur un président, un conseil communautaire composé d'élus, et un bureau communautaire formé de vice-présidents.

♦ Le Conseil communautaire :

Il est composé de 58 membres titulaires et de 21 suppléants, et délibère sur les affaires relevant des compétences de la communauté de communes.

♦ Le Bureau communautaire :

Ce bureau inclut le président et 12 vice-présidents. Il définit la politique de la communauté, examine les grands projets et prépare les décisions soumises au conseil communautaire.

♦ Les Commissions :

15 commissions, constituées d'élus communautaires, sont chargées d'étudier les sujets spécifiques et de préparer les décisions qui seront votées en conseil.

Quelles sont les missions de Cœur d'Yvelines ?

Cœur d'Yvelines gère les compétences qui lui sont transférées par la loi. Certaines sont obligatoires, comme le développement économique, l'aménagement du territoire, ou la gestion des déchets ménagers. D'autres sont optionnelles, telles que la protection de l'environnement et l'action sociale d'intérêt communautaire. Enfin, certaines compétences facultatives, comme la mutualisation ou l'instruction des droits des sols, qui sont exercées à la demande des communes membres. ■

Les fonds de concours

Depuis 2017, Cœur d'Yvelines a adopté un dispositif de soutien à l'investissement pour ses communes membres. Ce dispositif triennal a été reconduit en 2020 puis en 2023. Entre 2020 et 2022, 2,9 millions d'euros ont été alloués pour financer 200 projets. Ce dispositif, appelé « fonds de concours », représente près de 5 millions d'euros pour la période 2023-2026.

Il existe deux fonds de concours :

Fonds de concours « Général » comprenant :

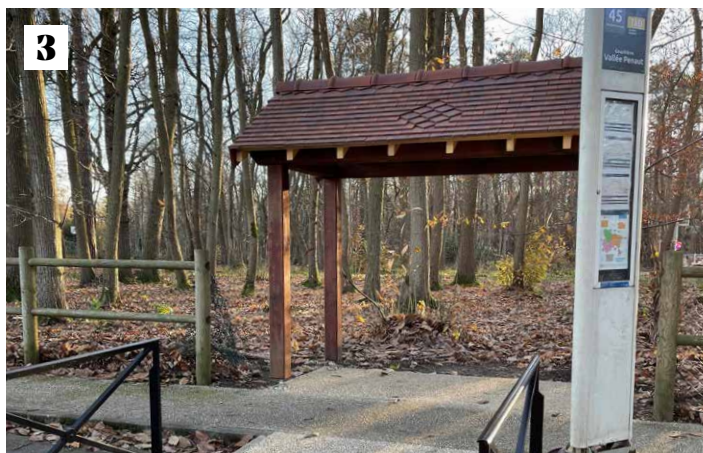
- ◆ Travaux d'aménagement de sécurité (dont vidéoprotection) et d'accessibilité PMR ;
- ◆ Travaux favorisant le maintien du commerce local et de l'artisanat ;
- ◆ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti ;
- ◆ Travaux de voirie.

Fonds de concours « transition énergétique » :

Tous travaux générant des économies d'énergie. →

Retour
en images

6 ♦ Retour en images



1 Mise en sécurité du cheminement de l'école de Goupillières

2 Réfection de la voirie rue de la Moutière à Montfort-l'Amaury

3 Réfection de l'abri bus à Goupillières

4 Remplacement du portail du cimetière de Goupillières

5 Remplacement des volets et fenêtres de la mairie de Marcq

6 Pompe à chaleur dans l'école et dans la mairie à Auteuil-Le-Roi

- 7** Automatisation du portail du Foyer à Gambais
- 8** Remplacement de l'éclairage public dans la rue du Bout de l'eau et de l'Hirondelle à Mareil-le-Guyon
- 9** Installation de la vidéo protection dans les Hameaux à Gambais
- 10** Réfection de la barbacane à Beynes
- 11** Réhabilitation du centre municipal des loisirs Boléro de Montfort-l'Amaury
- 12** Réfection de la fontaine à Galluis



SPORT & CONVIVIALITÉ

GUILLAUME HENRY REMPORE LA COURSE AUX FLAMBEAUX



Le samedi 16 novembre 2024, plus de 1000 participants, coureurs et marcheurs, ont pris part à la « Course aux Flambeaux » organisée à Montfort-l'Amaury par l'Association Évasion Sport et Nature 78. Parmi les participants, c'est Guillaume Henry, maître-nageur sauveteur à la piscine intercommunale de Montfort-l'Amaury, qui a dominé le trail sur le parcours de 10 kilomètres, franchissant la ligne d'arrivée en 44 minutes et 42 secondes. Bravo à Guillaume Henry, à toute l'équipe de la piscine intercommunale qui a participé à cet événement et à tous les coureurs et marcheurs unis autour du sport et de la convivialité.

ÉVÉNEMENT

Retour sur le 2^e VILLAGE DES MÉTIERS ET DE L'EMPLOI

Vous avez été nombreux à participer à la seconde édition du « Village des Métiers et de l'Emploi » qui s'est tenue le 12 octobre dernier à Thoiry.

Cet événement d'une journée a permis de réunir des personnes cherchant à donner un nouvel élan à leur carrière, et des entreprises désireuses de découvrir de nouveaux collaborateurs. Il a représenté également une occasion pour les lycéens et les étudiants en quête de perspectives, d'échanger avec les entrepreneurs issus de divers secteurs. Ce « Village » a en effet mis en avant le partenariat avec les lycées polyvalents de Villiers-Saint-Frédéric et de

♦ **Plus d'infos :**
emploi.coeur-yvelines.fr
rubrique
« Actualités »
puis « Articles » :
« Le Comité
Local École
Entreprise
(CLEE) »



PLATEFORME EMPLOI LOCAL

Votre emploi À PORTÉE DE CLIC

Dans un contexte où les actifs privilégient de plus en plus le travail proche de leur domicile, Cœur d'Yvelines propose une plateforme de l'emploi local permettant de rapprocher l'offre de la demande d'emploi.

E grâce à ce nouvel outil numérique gratuit, les utilisateurs pourront consulter ou déposer des offres d'emplois, de stages, d'alternances et de formation proposés sur le territoire de Cœur d'Yvelines.

Le territoire de Cœur d'Yvelines et ses entreprises œuvrent ensemble pour proposer à ses habitants un cadre de vie agréable et attractif professionnellement. ■

♦ **Plus d'infos :** Rendez-vous sur emploi.coeur-yvelines.fr



La Queue-Lez-Yvelines, au travers du Comité Local École Entreprise Cœur d'Yvelines (CLEE Cœur d'Yvelines).

Ce comité qui vise à rapprocher le monde de l'éducation et celui de l'entreprise pour mieux accompagner les lycéens et collégiens dans leur orientation scolaire et professionnelle, valoriser l'excellence locale, encourage l'emploi de proximité et incite les jeunes talents à rester dans leur région. ■

SPÉCIALITÉ CULINAIRE

Le yolin a son LIVRE DE RECETTES!

Paru le 26 juin 2024, cet ouvrage, intitulé *Le Yolin, la spécialité culinaire des Yvelines*, rassemble des recettes salées composées d'œufs, de lait, de farine et d'au moins trois ingrédients locaux.

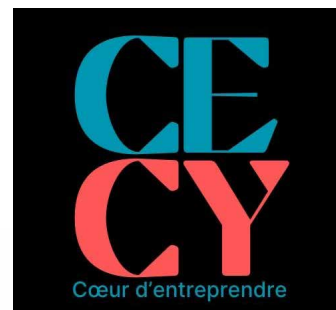
Ce projet a été initié par le chef étoilé Laurent Trochain, du restaurant Numéro 3 au Tremblay-sur-Mauldre, en collaboration avec des restaurateurs et producteurs locaux. Cette création a pour but de mettre en lumière la richesse culinaire des Yvelines et d'encourager les habitants à inventer leur propre version du yolin. Le livre présente ainsi 259 recettes, soit une pour chaque commune des Yvelines. ■



♦ **Plus d'infos :**
Découvrez cet ouvrage sur le-yolin.fr

ASSOCIATION

**REJOIGNEZ
« LE CLUB
D'ENTREPRISES
CŒUR D'YVELINES »!**



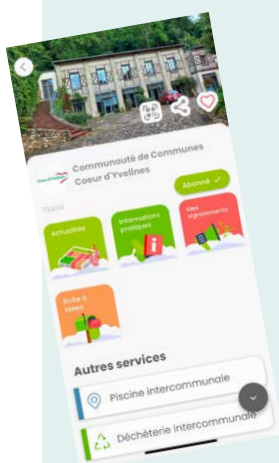
La Communauté de Communes Cœur d'Yvelines a encouragé la création de l'association « Le Club d'entreprises Cœur d'Yvelines » CECY sur son territoire. Pourquoi avoir créé cette organisation :

- pour fédérer les entrepreneurs locaux ;
- pour partager entre chefs d'entreprise et rompre l'isolement ;
- pour créer un espace de discussion et bénéficier de retours d'expériences ;
- pour être aidés et soutenus sur les différents domaines liés à l'entrepreneuriat ;
- pour constituer un réseau solide capable de porter des projets auprès d'organismes extérieurs (URSSAF, CPAM, France Travail, CCI, etc.) et faciliter la mutualisation des ressources et la création de partenariats commerciaux ;
- pour contribuer au développement et à l'attractivité de l'économie locale.

♦ **Plus d'infos :** Pour rejoindre le Club des Entrepreneurs, contactez l'association à l'adresse : contact@club-cecy.fr

ILLIWAP

Votre compagnon numérique AU QUOTIDIEN



Cœur d'Yvelines poursuit sa transition numérique avec le lancement de l'application mobile Illiwap mutualisée avec les communes du territoire. Gratuite et téléchargeable sur l'Apple Store et Google Play, cette application a été pensée pour simplifier la vie des habitants en regroupant les informations essentielles du territoire.

Dans le cadre des compétences de Cœur d'Yvelines et des enjeux actuels du territoire, vous pourrez ainsi être informé et/ou consulté sur les dossiers structurants du territoire, tels que le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ou le Projet de Territoire en cours d'élaboration.

Téléchargez dès maintenant Illiwap et explorez ses nombreuses fonctionnalités sur votre smartphone! ■

Comment bien trier SES DÉCHETS ?



Le compostage

Depuis le 1^{er} janvier 2024, il est obligatoire de trier ses biodéchets afin de lutter contre le gaspillage et l'économie circulaire (loi AGEC). Cette obligation concerne aussi bien les particuliers que les professionnels. Les déchets organiques représentent 30 à 40 % du contenu de la poubelle, soit environ 100 kg par habitant et par an ! Cœur d'Yvelines accompagne les communes et les habitants du territoire dans cette évolution pour les aider à diminuer la quantité d'ordures ménagères.

Qu'est-ce qu'un biodéchets ?

Ce sont essentiellement les déchets alimentaires tels que les restes de cuisine (épluchures de légumes, fruits et légumes abîmés...), les restes de repas et les déchets verts, issus des activités de jardinage qui se décomposent naturellement grâce à des micro-organismes pour former du compost. Le compostage est donc une alternative écologique et économique pour les déchets de cuisine et les déchets de jardin.

Quand peut-on composter ?

Toute l'année ! Le compostage est toutefois ralenti en hiver quand les températures extérieures sont basses. Il est important d'alimenter le composteur tout au long de l'année afin de maintenir la vie et l'activité de ce microcosme.

La recette d'un compost réussi

- ♦ **Collecte des déchets** : rassemblez des restes de fruits, légumes, épluchures, et marc de café. Évitez la viande et les produits laitiers.
- ♦ **Choix de l'emplacement** : faites votre compost dans un tas, un bac ou un composteur, sur un sol bien drainé.
- ♦ **Superposition** : alternez entre des déchets verts (épluchures) et des déchets bruns (feuilles mortes) pour garder un bon équilibre.
- ♦ **Aération** : mélangez régulièrement le compost pour l'aider à se décomposer.
- ♦ **Humidité** : gardez le compost humide, mais pas trop mouillé.
- ♦ **Transformation** : en quelques mois, les déchets deviendront du compost prêt à nourrir vos plantes.

♦ **Plus d'infos** : Contactez le 01 34 89 23 17

Cœur d'Yvelines, le Sied et le Sictom mettent à disposition des composteurs individuels

(dans la limite d'une attribution par foyer) Pour en bénéficier :

POUR LES HABITANTS DES COMMUNES SUIVANTES :

Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint Germain de la Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon et Villiers Saint Frédéric

- ♦ Payer une caution de 20 €.
- ♦ Faire la demande en ligne (via le formulaire de contact ou par mail accueil@cccy.fr) ou appelez le 01 34 89 23 17.

POUR LES COMMUNES MEMBRES DU SIED :

- ♦ Faire la demande en ligne sur <https://www.sied.fr/index.php/espaces/espace-particuliers> rubrique Espace particuliers ou se rendre au siège du Sied à Garancières.
- ♦ S'acquitter d'une participation financière de 10 € ou 15 € suivant le volume.

POUR LA COMMUNE DES MESNULS :

- ♦ Faire la demande en ligne sur <https://www.sictomregionrambouillet.com/formulaire-composteurs-particuliers/>
- ♦ La mise à disposition est gratuite.

Cœur d'Yvelines lance la valorisation des biodéchets dans les cantines du territoire

Conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, Cœur d'Yvelines a instauré un système de tri et de collecte des biodéchets, constitués des restes de repas et de leur préparation, dans les cantines scolaires du territoire. Les bacs de biodéchets sont collectés chaque semaine par le prestataire Refood, en collaboration avec Yvelines Restauration, afin d'être traités et valorisés en fertilisant et en énergie.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

COHABITER AVEC LA NATURE, SES ATOUTS ET SES RISQUES

La compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018 et résulte d'une volonté de l'État de transférer la charge et la responsabilité aux groupements de communes sur des défis majeurs en lien avec les problématiques soulevées par le développement durable et les enjeux climatiques.

Une gestion efficace dans le domaine de l'eau doit répondre à une cohérence entre la réalité des bassins hydrographiques et l'organisation des périmètres territoriaux.

Le SIAMS, créé en 1974, qui a depuis lors pris en charge l'étude et la réalisation des travaux d'entretien et d'amé-

nagement hydraulique du bassin de la Mauldre Supérieure en vue de faciliter le drainage agricole, d'assurer l'écoulement normal des eaux (eaux vives et ruissellement), de lutter contre les inondations puis de protéger le milieu naturel aux abords des cours d'eau, s'est vu déléguer cette compétence pour la majeure partie du territoire de Cœur d'Yvelines et a pu programmer et réaliser jusqu'à présent de nombreuses opérations d'entretien et de mise aux normes de barrages notamment.

Ces opérations ont pu être financées sur les fonds propres du SIAMS complétés d'un concours de Cœur d'Yvelines reportant ainsi la création d'une taxe dédiée autorisée par la loi MAPTAM de 2014. ►



DOSSIER

Assurer une réelle SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le territoire de la CCCY se situe principalement dans le bassin amont de la Mauldre. Ce territoire d'«eau» comprend un linéaire important de cours d'eau y compris la source de la Mauldre :

- ♦ En rive gauche : les rûs de la Guyonne, du Lieutel et de Breuil.
- ♦ En rive droite : les rûs d'Elancourt, du Maldroit et de Maurepas.

Le territoire de la CCCY se caractérise par la présence de plusieurs ouvrages de régulation des débits de cours d'eau et de ruissellement. Parmi ces ouvrages, il y a 6 barrages destinés à limiter (écrêter) les débits des cours d'eau qui traversent :

- ♦ les zones rurales (Vicq sur le Lieutel, Montfort-l'Amaury sur le Val et Gaudigny et les Mesnuls sur la Guyonne),
- ♦ et les zones urbaines et périurbaines à Maurepas et Jouars-Ponchartrain (la Courance sur le Rû de Maurepas, le Désert sur le rû d'Elancourt).

L'affaire de tous

Le risque d'inondation est relativement important sur une partie du territoire compte tenu de sa topographie et de la proximité urbaine.

Les acteurs de la gestion de l'eau sont :

- les propriétaires riverains, les Communes, les EPCI, les syndicats de rivières, s'ils constituent des acteurs reconnus de la GEMAPI, ils ne sont pas les seuls à intervenir,
- d'autres collectivités (Département, Région), l'État, les Ets Publics (Agence de l'Eau, EPTB, PNR, EPAGE...) et le Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO) auquel Cœur d'Yvelines pourrait adhérer dès 2026, qui dispose en effet des capacités techniques et administratives pour exercer la compétence GEMAPI et faire face aux enjeux actuels.

De l'amont vers l'aval, actions et mise en œuvre

Les ouvrages gérés actuellement par le SIAMS font l'objet d'un entretien régulier : nettoyage des

LE FONCTIONNEMENT DES BARRAGES

Le fonctionnement des barrages de l'amont du bassin versant (représentés par un carré rouge sur la carte) est dit « passif », c'est-à-dire que les barrages fonctionnent sans intervention humaine et manipulation de vannage. Un barrage est dimensionné pour une occurrence de crue. Un débit limité est en permanence restitué au cours d'eau à l'aval. Lors d'un épisode de crue, la retenue monte en charge et surverse à la cote correspondant à l'occurrence de crue dépassée. Ces surverses sont mises en place pour éviter les risques de rupture du barrage.

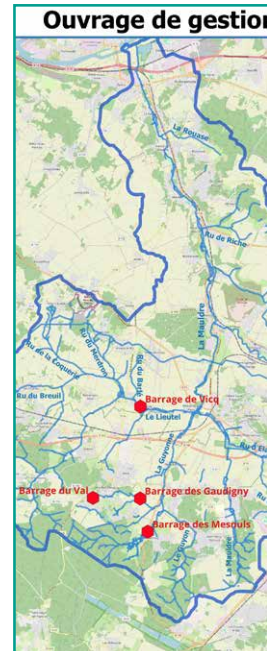
barrages, l'élimination des arbustes, le curage des dessableurs et déshuileurs, le réglage et l'entretien des vannes, l'enlèvement d'embâcles et encombrants, de restauration ponctuelle de berges, de réparations et entretien de petites maçonneries. L'entretien du linéaire de rivière (hors propriétés closes et bâties) par le SIAMS se déroule sur terrains privés avec l'accord du Préfet.

Études en cours et programme de travaux

Zones d'expansion de crue à l'amont du sous-bassin
Deux opérations de restauration et prévention des inondations par débordement et ruissellement sont à l'étude sur Beynes (en phase MOE) et Garancières.

En 2022, une étude de faisabilité de restauration hydromorphologique et de protection contre les crues sur la commune de Beynes a été réalisée. Cette étude a abouti à la définition d'un programme d'aménagement d'un montant de 924 000 € HT, soit 1 108 800 € TTC. Après une consultation infructueuse pour la désignation d'un Maître d'œuvre (MOE) en 2023, un MOE a pu être désigné en 2024. La commune de Beynes, le SIAMS et l'EPCI (au travers d'une taxe GEMAPI) financeront cette opération.

Ouvrage de gestion



Travaux de sécurisation des barrages

Il y a 12 ans, un plan pluriannuel de travaux de sécurisation a été arrêté. Au terme d'un long cheminement, des autorisations réglementaires, liées notamment à une évolution de la réglementation, des actions de sécurisation des 6 barrages ont été engagées. Aujourd'hui, 3 barrages du SIAMS restent « classés » au titre du risque qu'ils peuvent représenter sur la sécurité, celui de la Courance (à Maurepas), celui du Désert (à Jouars-Pontchartrain) et celui de Vicq, contre six auparavant (avec Les Mesnuls, Gaudigny et Val sur Montfort-l'Amaury). Ces trois derniers barrages ont d'ores et déjà fait l'objet des travaux nécessaires et sont accompagnés d'une surveillance permanente. Les travaux préconisés sont soumis à autorisation ou à déclaration (au titre de la sécurité hydraulique ou de la loi Eau).

Des travaux de sécurisation des barrages classés ont été programmés sur 2025 et 2026 et pourront être financés en partie par les fonds dits « Barnier » au titre de la protection contre les inondations.

Vers une approche globale de l'eau

Le ruissellement n'a pas fait l'objet d'un transfert obligatoire de compétence aux EPCI. Aucune collectivité n'est spécifiquement identifiée comme responsable de cette compétence. Dès lors, Cœur d'Yvelines a adhéré à un groupe-

LES DEVOIRS DU RIVERAIN

L'entretien du cours d'eau : conséquence du droit de propriété, vous devez assurer l'entretien de la rivière selon l'article L 215-14 du code de l'environnement.

Vous êtes donc notamment tenu :

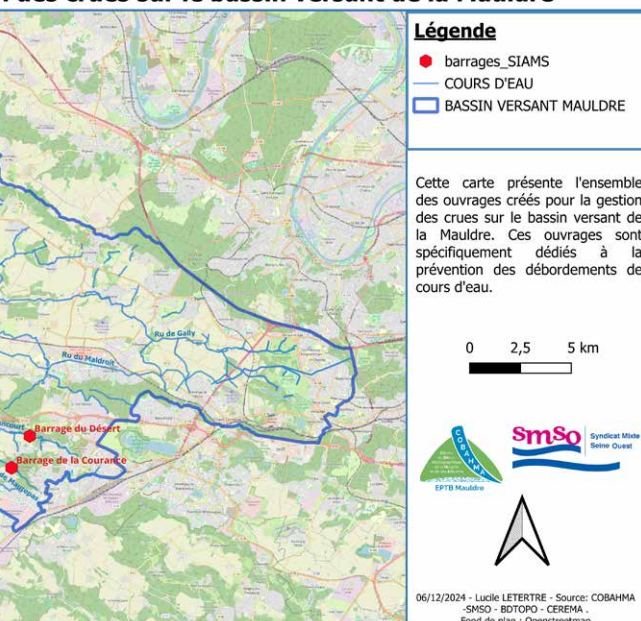
- ♦ de maintenir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle ;
- ♦ d'entretenir la rive tout en préservant la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques ;
- ♦ d'évacuer tout obstacle qui pourrait gêner l'écoulement des eaux.

ment de commande organisé par le SMSO afin de réaliser une étude hydraulique et hydromorphologique sur le bassin de la Seine Mantoise et ses affluents en vue de la réalisation d'un programme de prévention des inondations, de restauration et gestion des milieux aquatiques, intégrant la problématique « ruissellement ». ■



Barrage des Mesnuls

des crues sur le bassin versant de la Mauldre



LA SURVEILLANCE DES BARRAGES

En cas d'alerte météo, une surveillance renforcée météorologique et hydrologique est assurée par « l'astreinte de coordination ». Cette astreinte de surveillance/coordination est déclenchée par la Préfecture. Des agents d'astreintes sont mobilisés le temps de l'événement et font remonter les informations régulièrement au service RDI (Référént Départemental Inondation) de la Préfecture et accompagne les communes sur certains sites impactés par les inondations. De plus, un système de supervision des 6 barrages permet de contrôler le niveau grâce à des sondes.



MÉMOIRE

Des souvenirs gravés DANS LES MURS

Les locaux de
Cœur d'Yvelines
situés au fond
de la cour

Situés au 49 rue de Paris à Montfort-l'Amaury, les locaux de Cœur d'Yvelines ont une histoire singulière. Au début du XX^e siècle, ils abritaient l'hôtel des Voyageurs, propriété de la famille Navarre Genty, grands-parents de Charles Navarre, ancien quincaillier de la rue Normande. Quelques années plus tard, l'établissement est vendu à la famille Pierson, qui le dirige jusqu'en 1981. Grâce au dévouement des parents puis de leur fils Raymond et son épouse Jeanine, l'hôtel connaît un grand succès.

Pendant plus de quarante ans, l'hôtel devient un lieu incontournable à Montfort, accueillant les banquets des 11 Novembre et 14 Juillet,

ainsi que de nombreuses célébrations comme des baptêmes, des communions et des mariages.

Sous la IV^e République, le député local y tient régulièrement des permanences et organise ses réunions de campagne. Une gestion soignée, une cuisine raffinée et un cadre authentiquement mont-



fortois font de cet hôtel un symbole de la ville. Dans l'arrière-cour, une salle accueillait des projections de cinéma. Dans les années 1950, elle servait de salle de bal pour la Mi-Carême, où les plus jeunes se déguisaient.

Les décennies 1980 et 1990 marquent une période de calme pour le lieu, avant qu'il ne revive au début des années 2000. Les bâtiments de la cour sont alors entièrement restaurés pour héberger les bureaux d'une société d'aménagement foncier. En façade, une élégante boutique, « L'Épicerie des Voyageurs », voit le jour en hommage à l'histoire de l'endroit.

Et enfin, depuis 2023, les bâtiments de la cour arrière sont occupés par les services de Cœur d'Yvelines. ■

La façade avant
des locaux





SAISON CULTURELLE

SUR LE TERRITOIRE DE CŒUR D'YVELINES

SPORT

La trace des Wolfs

DIM. 9 FÉVR. À PARTIR DE 9H30

Foyer municipal (59 Rue du Château Trompette) - Gambais

MUSIQUE

150^e anniversaire de Maurice Ravel

VEN. 7 MARS

Au Belvédère (5 rue Maurice Ravel) Montfort-l'Amaury

Informations prochainement sur montfortlamaury.fr et auprès de la Maison du Tourisme et du Patrimoine (3, rue Amaury) Tél. 01 34 86 87 96 tourisme@montfortlamaury.fr

SOLIDARITÉS

Week-end des Restos du Cœur

LES 21, 22 ET 23 MARS 2025

Gymnase Philippe Cousteau (Rue du Stade) - Beynes

LOISIRS

Marché gourmand

9 FÉVR.

Marché dominical, parking du Foyer rural - Jouars-Ponchartrain

LOISIRS

Journée du Bien-être

23 MARS

Parc de la mairie Jouars-Ponchartrain

MUSIQUE

Concert Ritmy | Pascal Amoyel

DIM. 23 MARS À 17H

Au Centre Municipal des Loisirs Boléro (3, place de Nickenich) Montfort-l'Amaury

Informations et réservations : <https://ritmy.fr/essais/les-35es-saisons-musicales-2024-2025>



THÉÂTRE MUSICAL

Votre dévoué, Maurice Ravel

SAM. 25 JANV. À 20H

Au Centre Municipal des Loisirs Boléro (3, place de Nickenich) Montfort-l'Amaury Tarif : 15 € (gratuit - de 18 ans) Réservations auprès du Centre Municipal des Loisirs : Tél. 01 34 86 14 70 cml@montfortlamaury.fr

FOIRE AUX LIVRES

La musique

SAM. 15 MARS DE 10H À 17H30

Au Centre Municipal des Loisirs Boléro (3, place de Nickenich) Montfort-l'Amaury

LOISIRS

La Gratiféria

DIM. 23 MARS DE 10H À 14H

Maison des Associations Neauphle-le-Château





COEUR D'YVELINES VOUS SOUHAITE
SES MEILLEURS VOEUX

Cœur d'Yvelines